

## Mise à jour de la carte vitale

Fiable, pratique et sûre, la carte Vitale est à présenter à tous les professionnels de santé. Elle garantit la prise en charge de vos dépenses de santé dans les meilleures conditions, soit un remboursement des soins sous cinq jours. Mettre à jour sa carte Vitale est un réflexe à avoir au moins une fois par an ou à chaque changement de situation personnelle (mariage, naissance, déménagement&hellip;), professionnelle ou à l'occasion de l'ouverture de nouveaux droits (prise en charge à 100% pour une ALD, CMUC, maternité&hellip;). La mise à jour est simple et rapide. Elle s'effectue aux bornes installées dans les accueils de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut, les pharmacies et certains hôpitaux et cliniques.

Liste des points d'accueil de la CPAM du Hainaut dans lesquels vous pouvez mettre à jour votre carte : Aulnoye-Aymeries - Avesnes-sur-Helpe - Bavay - Cambrai - Caudry - Condé-sur-Escaut - Denain - Feignies - Fourmies - Hautmont - Jeumont - Le Cateau-Cambrésis - Le Quesnoy - Maubeuge - Saint-Amand-les-Eaux - Valenciennes

CPAM DU HAINAUT, 63 rue du Rempart, BP 6049, 59321 Valenciennes cedex

36 46 (prix d'un appel depuis un poste fixe)

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)